



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des soumissions

Royal Canadian Mounted Police
Procurement and Contracting Services

Email/Courriel:

NWR_Procurement_Bids@rcmp-grc.gc.ca

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet Services de collecte des déchets et du recyclage, Regina (Saskatchewan)		Date 5 juillet, 2024
Solicitation No. – N° de l'invitation M5000-24-1850/A		Amendment No. –003 N° de la modification
Client Reference No. - No. De Référence du Client : 202401850		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At / à :	2 :00 pm	CST (Central Standard Time) HNC (Heure Normale du Centre)
On / le :	15 juillet, 2024	
F.O.B. – F.A.B	GST – TPS	Duty – Droits
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services		
Instructions		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Qyitayo Ziwa : qyitayo.ziwa@rcmp-grc.gc.ca		
Telephone No. – No. de téléphone 639-625-4151		Facsimile No. – No. de télécopieur

Delivery Required – Livraison exigée	Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:	
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La présente modification vise à :

- répondre aux questions reçues pendant la période de soumission; et
- modifier l'invitation en conséquence, le cas échéant.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1	Au point 5.1.1 de l'annexe A (<i>Services de location de bacs</i>), il est indiqué dans l'appel d'offres que « l'entrepreneur doit : livrer la quantité de bacs [...] aux endroits précisés à la pièce jointe 1 de l'annexe A dans les 72 heures suivant l'attribution ». La GRC peut-elle confirmer s'il doit y avoir une pièce jointe supplémentaire à l'annexe A qui mentionne la quantité de bacs en question?
R1	Remplacer le point 5.1.1 de l'annexe A par ce qui suit : « l'entrepreneur doit : livrer la quantité de bacs [...] aux endroits précisés à la section 7.1 de l'annexe A dans les 72 heures suivant l'attribution ».
Q2	En ce qui concerne les points 5.2 et 5.3 de la section 5 : Tâches. La DDP précise que « L'entrepreneur doit : nettoyer et désodoriser les bacs avant de les remettre en place ». Est-ce que la GRC pourrait préciser le processus de nettoyage et de désodorisation privilégié? Le degré de nettoyage a une incidence sur le prix, car le temps et la main-d'œuvre varient en fonction de l'intensité du processus de nettoyage.
R2	L'entrepreneur doit utiliser ses propres procédures pour nettoyer et désodoriser les bacs qui ont été utilisés, afin que tous les contaminants soient éliminés des bacs et qu'il ne reste aucune odeur de déchets de compostage lorsqu'ils sont retournés à la Division Dépôt de la GRC.
Q3	Pouvez-vous nous dire combien de poubelles se trouvent dans des zones classifiées?
R3	Aucune zone n'est classifiée, mais il se peut que l'accès à certaines zones nécessite un appel téléphonique au responsable du site, en fonction de l'emplacement et de la construction sur le terrain de Dépôt.
Q4	Les exigences en matière de sécurité sont-elles nécessaires, car, d'après la portée des travaux, nos chauffeurs n'entreront pas dans des bâtiments où sont entreposés des renseignements classifiés. En outre, dans de nombreux cas, ils ne sortiront pas de leur camion. D'après la formulation de cette clause, nous croyons comprendre qu'elle vise les zones où des renseignements classifiés sont accessibles. Pouvez-vous nous confirmer qu'il s'agit d'une exigence obligatoire si le contrat est attribué?
R4	Oui, l'exigence de sécurité est nécessaire. Les conducteurs seront assujettis à notre procédure d'habilitation de sécurité parce qu'ils pénètrent dans l'enceinte. Le niveau d'habilitation est ce qui différencie le personnel qui entre dans les installations ou celui qui accède simplement au site.
Q5	Pouvez-vous confirmer le nombre de ramassages effectués en 2023 pour chaque flux de déchets et chaque type de poubelles (c'est-à-dire le transport séparé des poubelles à chargement frontal et des conteneurs rouliers)? Tous les sites indiquent « hebdomadaire ou sur rendez-vous ». Devons-nous donc vider les poubelles chaque semaine et prendre ensuite des rendez-vous supplémentaires sur demande?
R5	Oui. Les poubelles sont vidées chaque semaine. Certaines poubelles sont vidées chaque jour, tandis que d'autres ne le sont qu'une à trois fois par semaine. Les conteneurs rouliers sont laissés sur place, et nous vous appelons lorsqu'ils sont pleins pour qu'ils soient vidés. Je ne connais pas le nombre total de ramassages pour 2023.
Q6	Quel est le délai d'attente pour les demandes de rendez-vous ? Le vidage des poubelles est-il effectué du lundi au vendredi ou devons-nous le faire durant le week-end?
R6	Le vidage est effectué du lundi au vendredi, selon un calendrier établi entre le fournisseur et le responsable du site. Les demandes non prévues par le responsable du site doivent être traitées dans les 48 heures.
Q7	Dans l'appel d'offres, sous la rubrique « Sécurité », il est également mentionné que « les insignes d'identité sont récupérés chaque matin et rapportés chaque soir au Bureau de la sécurité des commissionnaires, dans l'immeuble Fort Dufferin , qui est accessible par la porte de la promenade Bonner. Au moment de récupérer les insignes d'identité, il faut présenter une pièce d'identité avec photo



	émise par le gouvernement. » Pouvez-vous confirmer que l'immeuble Fort Dufferin se trouve sur le même site que celui où les collectes doivent être effectuées (5600, 11^e avenue, Regina (Sask.))?
R7	Oui, l'immeuble Fort Dufferin se trouve au même endroit que celui où les ramassages doivent être effectués.
Q8	Il est dit qu'il y a une exigence de sécurité, puis il est indiqué « Annexe C, Liste de contrôle des exigences de sécurité », mais l'annexe C indique « LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS) » (<i>jointe à la fin du document</i>). Il s'agit toutefois de la dernière page du document. Pouvez-vous confirmer ce qu'est l'exigence de sécurité et fournir la liste de vérification?
R8	Annexe C (Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité [LVERS]) en tant que document distinct. Veuillez consulter la modification 001 à l'invitation à soumissionner.
Q9	Dans l'annexe B – Base de paiement, la colonne C indique « Nombre de vidages estimés requis pour chaque bac par mois », mais le calcul du prix prolongé sous-entend que la colonne C devrait indiquer « Nombre de vidages estimés requis par mois ». Pouvez-vous fournir des précisions? Si cette colonne devait bien indiquer « Nombre de vidages estimés requis pour chaque bac par mois », cela signifierait que chaque bac pour déchets de 4 verges, par exemple, serait ramassé 20 fois par mois (200 ramassages au total pour les bacs de déchets de 4 verges) et que le calcul du prix prolongé serait donc erroné.
R9	La formule qui figure dans la colonne du prix prolongé a été remplacée. Veuillez consulter la version révisée de l'annexe B – Base de paiement.
Q10	Dans l'annexe B - Base de paiement, tableau 3 : Prix total évalué de la proposition : Ce prix doit-il être calculé en multipliant par 12 mois le coût mensuel de chaque année pour obtenir le coût annuel, puis en additionnant les coûts annuels ensemble (les coûts annuels des sept premières années pour le tableau 1, les coûts annuels des trois années optionnelles pour le tableau 2)?
R10	Le tableau 3 a été mis à jour. Veuillez consulter la version révisée de l'annexe B – Base de paiement.
Q11	Dans l'annexe B – Base de paiement, les instructions indiquent que les tarifs doivent inclure les frais d'élimination. En règle générale, le prix des bacs roulants comprend les frais de ramassage (frais de service) plus les frais d'élimination. La tarification séparée de l'élimination permet à la GRC de payer pour ce qu'elle élimine. La deuxième option est un montant forfaitaire qui englobe les frais de ramassage et les frais d'élimination. Pour déterminer le montant de ces frais, on se base sur le poids le plus lourd autorisé dans le bac pour chaque service, plus les frais de ramassage. La plupart des clients préfèrent payer les frais d'élimination sur la base du poids réel du bac. La GRC peut-elle confirmer la manière dont elle souhaite que les proposants facturent. Si l'élimination doit être facturée séparément, une colonne « Élimination » pourrait être ajoutée à l'annexe B – Base de paiement.
R11	Les fournisseurs utiliseront leurs frais de ramassage (frais de service) pour les bacs roulants. Veuillez consulter la version révisée de l'annexe B – Base de paiement.



MODIFICATIONS À L'INVITATION

1) A la page 1

SUPPRIMER:

Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	14 h : 00	CST (Central Standard Time) HNC (Heure Normale du Centre)
On / le :	11 juillet, 2024	

INSÉRER:

Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	14 h : 00	CST (Central Standard Time) HNC (Heure Normale du Centre)
On / le :	15 juillet, 2024	



SUPPRIMER: ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

INSÉRER:

**ANNEXE B
BASE DE PAIEMENT**

Les tarifs doivent être offerts en dollars canadiens, avec TPS/TVH et frais de carburant/environnementaux supplémentaires. Tarifs à inclure, mais sans s'y limiter : main-d'œuvre, équipement, transport, supervision, frais d'élimination, permis et temps de déplacement.

AUX FINS D'ÉVALUATION SEULEMENT

L'annexe B doit être remplie dans son intégralité, y compris la période optionnelle. Si le tableau n'est pas entièrement rempli, la soumission sera jugée non recevable et ne sera pas prise en considération.

La quantité estimative d'articles est fournie à des fins d'évaluation seulement. Ces quantités représentent l'utilisation estimée aux fins de l'évaluation des coûts seulement et ne constituent pas une garantie ni un engagement de la part du Canada quant à la quantité qu'on doit commander.

Tableau 3 = Prix total évalué

- Les soumissionnaires doivent inscrire « 0,00 \$ » pour tout article qu'ils ne comptent pas facturer ou qu'ils ont déjà ajouté à d'autres prix figurant dans les tableaux. Si le soumissionnaire laisse le champ vierge, le Canada considérera le prix comme étant « 0,00 \$ » aux fins d'évaluation et pourrait demander que le soumissionnaire confirme que le prix est bel et bien 0,00 \$. Le soumissionnaire ne sera pas autorisé à ajouter/modifier un prix lors de cette demande de confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un champ vierge est de 0,00 \$, sa soumission sera déclarée non recevable.
- **Les soumissionnaires sont tenus d'utiliser les frais de ramassage (frais de service) pour tous les bacs roulants.**



ÉTABLISSEMENT DES PRIX DU SOUMISSIONNAIRE
Services de location et de vidage des bacs

TABLEAU 1 : DURÉE DU CONTRAT INTIAL

Période (<i>dates réelles du contrat à insérer lors de l'attribution du contrat</i>).		Taille du contenant	Nombre de bacs <input type="checkbox"/> Par mois <input type="checkbox"/> a)	Location de bacs <input type="checkbox"/> Par mois <input type="checkbox"/> b)	Nombre estimé de services pour chaque bac Par mois <input type="checkbox"/> c)	Prix par <input type="checkbox"/> service <input type="checkbox"/> d)	Prix prolongé <input type="checkbox"/> e = (axb) + (cxd)	
Année un (1) <input type="checkbox"/> Du 1 ^{er} août 2024 au 31 juillet 2025	DÉCHETS	4 verges	10	\$	20	\$	\$	
		6 verges	5	\$	20	\$	\$	
		30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$	
	RECYCLAGE – PLASTIQUE	4 verges	10	\$	20	\$	\$	
		30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$	
	RECYCLAGE – CARTON	4 verges	10	\$	20	\$	\$	
		6 verges	5	\$	10	\$	\$	
		30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$	
	DÉCHETS DE BOIS	30 verges sur roulage	1	\$	1	\$	\$	
	Total partiel -Année un (A1)							\$
	SUPPLÉMENT DE CARBURANT							----- %
Année deux (2) <input type="checkbox"/> Du 1 ^{er} août 2025 au 31 juillet 2026	DÉCHETS	4 verges	10	\$	20	\$	\$	
		6 verges	5	\$	20	\$	\$	
		30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$	
	RECYCLAGE – PLASTIQUE	4 verges	10	\$	20	\$	\$	
		30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$	
	RECYCLAGE – CARTON	4 verges	10	\$	20	\$	\$	
		6 verges	5	\$	10	\$	\$	
		30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$	
	DÉCHETS DE BOIS	30 verges sur roulage	1	\$	1	\$	\$	
	Total partiel - Année deux (A2)							\$
	SUPPLÉMENT DE CARBURANT							----- %
Année trois (3) <input type="checkbox"/> Du 1 ^{er} août 2026 au 31 juillet 2027	DÉCHETS	4 verges	10	\$	20	\$	\$	
		6 verges	5	\$	20	\$	\$	
		30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$	
		4 verges	10	\$	20	\$	\$	



	RECYCLAGE – PLASTIQUE	30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$	
	RECYCLAGE – CARTON	4 verges	10	\$	20	\$	\$	
		6 verges	5	\$	10	\$	\$	
		30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$	
	DÉCHETS DE BOIS	30 verges sur roulage	1	\$	1	\$	\$	
	Total partiel - Année trois (A3)							\$
	SUPPLÉMENT DE CARBURANT							----- %
Année quatre (4) □ Du 1 ^{er} août 2027 au 31 juillet 2028	DÉCHETS	4 verges	10	\$	20	\$	\$	
		6 verges	5	\$	20	\$	\$	
		30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$	
	RECYCLAGE – PLASTIQUE	4 verges	10	\$	20	\$	\$	
		30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$	
	RECYCLAGE – CARTON	4 verges	10	\$	20	\$	\$	
		6 verges	5	\$	10	\$	\$	
		30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$	
	DÉCHETS DE BOIS	30 verges sur roulage	1	\$	1	\$	\$	
	Total partiel - Année quatre (A4)							\$
SUPPLÉMENT DE CARBURANT							----- %	
Année cinq (5) □ Du 1 ^{er} août 2028 au 31 juillet 2029	DÉCHETS	4 verges	10	\$	20	\$	\$	
		6 verges	5	\$	20	\$	\$	
		30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$	
	RECYCLAGE – PLASTIQUE	4 verges	10	\$	20	\$	\$	
		30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$	
	RECYCLAGE – CARTON	4 verges	10	\$	20	\$	\$	
		6 verges	5	\$	10	\$	\$	
		30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$	
	DÉCHETS DE BOIS	30 verges sur roulage	1	\$	1	\$	\$	
	Total partiel - Année cinq (A5)							\$
SUPPLÉMENT DE CARBURANT							----- %	
Année six (6) □ Du 1 ^{er} août 2029 au 31 juillet 2030	DÉCHETS	4 verges	10	\$	20	\$	\$	
		6 verges	5	\$	20	\$	\$	
		30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$	
	RECYCLAGE – PLASTIQUE	4 verges	10	\$	20	\$	\$	
		30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$	



	RECYCLAGE – CARTON	4 verges	10	\$	20	\$	\$	
		6 verges	5	\$	10	\$	\$	
		30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$	
	DÉCHETS DE BOIS	30 verges sur roulage	1	\$	1	\$	\$	
	Total partiel - Année six (A6)						\$	
	SUPPLÉMENT DE CARBURANT							----- %
	Année sept (7) <input type="checkbox"/> Du 1 ^{er} août 2030 au 31 juillet 2031	DÉCHETS	4 verges	10	\$	20	\$	\$
			6 verges	5	\$	20	\$	\$
			30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$
		RECYCLAGE – PLASTIQUE	4 verges	10	\$	20	\$	\$
30 verges sur roulage			1	\$	2	\$	\$	
RECYCLAGE – CARTON		4 verges	10	\$	20	\$	\$	
		6 verges	5	\$	10	\$	\$	
		30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$	
DÉCHETS DE BOIS		30 verges sur roulage	1	\$	1	\$	\$	
Total partiel - Année sept (A7)						\$		
SUPPLÉMENT DE CARBURANT							----- %	
TABLEAU UN (1) TOTAL: (Total partiel -A1 + A2 +A3 + A4 + A5 + A6 + A7)						\$		

TABLEAU 2. PÉRIODES D'OPTION

Période (<i>dates réelles du contrat à insérer lors de l'attribution du contrat</i>).	Taille du contenant	Nombre de bacs <input type="checkbox"/> Par mois <input type="checkbox"/> a)	Location de bacs <input type="checkbox"/> Par mois <input type="checkbox"/> b)	Nombre estimé de services pour chaque bac Par mois <input type="checkbox"/> c)	Prix par <input type="checkbox"/> service <input type="checkbox"/> d)	Prix prolongé <input type="checkbox"/> e = (axb) + (cxd)	
Option année un (1) <input type="checkbox"/> Du 1 ^{er} août 2031 au 31 juillet 2032	DÉCHETS	4 verges	10	\$	20	\$	\$
		6 verges	5	\$	20	\$	\$
		30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$
	RECYCLAGE – PLASTIQUE	4 verges	10	\$	20	\$	\$
		30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$
	RECYCLAGE – CARTON	4 verges	10	\$	20	\$	\$
		6 verges	5	\$	10	\$	\$
		30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$



	DÉCHETS DE BOIS	30 verges sur roulage	1	\$	1	\$	\$
	Total partiel - Option année un (OPT A1)						\$
	SUPPLÉMENT DE CARBURANT						----- %
Option année deux (2) □ Du 1 ^{er} août 2032 au 31 juillet 2033	DÉCHETS	4 verges	10	\$	20	\$	\$
		6 verges	5	\$	20	\$	\$
		30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$
	RECYCLAGE – PLASTIQUE	4 verges	10	\$	20	\$	\$
		30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$
	RECYCLAGE – CARTON	4 verges	10	\$	20	\$	\$
		6 verges	5	\$	10	\$	\$
		30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$
	DÉCHETS DE BOIS	30 verges sur roulage	1	\$	1	\$	\$
	Total partiel - Option année deux (OPT A2)						\$
	SUPPLÉMENT DE CARBURANT						----- %
	Option année trois (3) □ Du 1 ^{er} août 2033 au 31 juillet 2034	DÉCHETS	4 verges	10	\$	20	\$
6 verges			5	\$	20	\$	\$
30 verges sur roulage			1	\$	2	\$	\$
RECYCLAGE – PLASTIQUE		4 verges	10	\$	20	\$	\$
		30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$
RECYCLAGE – CARTON		4 verges	10	\$	20	\$	\$
		6 verges	5	\$	10	\$	\$
		30 verges sur roulage	1	\$	2	\$	\$
DÉCHETS DE BOIS		30 verges sur roulage	1	\$	1	\$	\$
Total partiel - Option année trois (OPT A3)						\$	
SUPPLÉMENT DE CARBURANT						----- %	
TABLEAU DEUX (2) TOTAL : (Subtotal- OPT A1 + OPT A2 + OPT A3)						\$	



TABLEAU 3 : PRIX TOTAL ÉVALUÉ DE LA PROPOSITION

Description		Somme des prix du soumissionnaire
1	Tableau 1 – Prix évalué de la proposition A1 + A2 + A3 + A4 + A5 + A6 + A7	_____ \$
2	Tableau 2 – Prix évalué de la proposition OPT A1 + OPT A2 + OPT A3	_____ \$
Prix évalué total de la proposition		_____ \$